Fontaine, le 18 mars 2024

Nous, citoyens et citoyennes de Fontaine et des environs...

Il circule autour de la présence de migrants à la maison de Lucie-en-Carrois diverses informations.
Certaines exactes, d'autres non.
Y compris dans l'édito du dernier exemplaire de la publication officielle de la Commune. Si chacun est libre de ses opinions, et responsable de ses affirmations, nous tenons à vous communiquer les points suivants :

Exact : la "Maison de Lucie-en-Carrois" était un local laissé à l'abandon depuis plusieurs années, après avoir été utilisé par une congrégation religieuse (Villa Saint-Luc) puis comme annexe de l'hôpital de la Chartreuse.

Exact : il est occupé sans droit ni titre par un groupe de migrants qui y ont trouvé un refuge provisoire, en plein hiver. Refuge certes inconfortable mais bien préférable à la rue, avec les complications inhérentes : maladies, dénutrition, insécurité.

Exact : c'est en décembre 2020 qu'un projet a été validé pour établir en lieu et place des logements, certains sociaux. Ce projet ne peut pas être concrétisé tant qu'un permis de démolir n'est pas approuvé, ce qui nécessite une enquête publique pour modifier le règlement de la zone comprise dans l'AVAP de Fontaine-lès-Dijon qui protège le bâtiment et empêche sa déconstruction. Aucun permis ne peut être accordé avant la conclusion de cette enquête prévue du 19 février au 20 mars 2024.

Faux : l'occupation des lieux retarderait les travaux.
En fait elle ne les retarde en rien tant que le permis de démolir n'a pas été obtenu.

Faux : l'occupation serait susceptible d'imposer de nouvelles pénalités à la collectivité, donc à ses contribuables.
Non, puisqu' une enquête publique, *sans lien avec l'utilisation actuelle des lieux*, est actuellement en cours,

Vrai : Monsieur le Préfet a pris immédiatement deux arrêtés consécutifs visant à faire expulser dans l'urgence, *en plein hiver,* les infortunés habitants. ***Faut-il s'en réjouir ?***

Vrai : le Tribunal administratif, à deux reprises, "dans sa sagesse" selon la formule, a décidé qu'il n'y avait pas urgence et a "retoqué" ces deux arrêtés. ***Faut-il le déplorer ?***
Ces deux décisions soulignent comment la précipitation avait conduit à de mauvaises décisions.

Vrai : différentes organisations, structurées, officielles ou informelles, ont apporté et apportent un soutien strictement humanitaire aux habitants. Avec, notamment : matelas et couvertures, eau, butane, électricité, nourriture de base et quelques compléments tels que fruits, pain, produits d'hygiène et d'entretien, apportés par de simples citoyens de Fontaine. Comme nous.
*Pourquoi **dénoncer** ce qui relève de la simple humanité ?*
Oui, nous avons apporté à des humains en difficulté soutien concret et chaleur humaine.

Préférable : nous croyons toujours, contre vents et marées ***en l'utilité, en la nécessité, de rechercher une voie humaine***, entre laisser-faire et expulsion. La voie du dialogue n'est-elle pas la plus démocratique et respectable ? Elle donnerait à n'en pas douter de bien meilleurs *Reflets* de notre société !

Citoyens et Citoyennes de Fontaine et des environs,
nous revendiquons d'avoir réalisé plus de 100 interventions à "Lucie-en-Carrois. Nous nous y rendons régulièrement, afin de rendre moins éprouvant un quotidien particulièrement difficile.
Devrions-nous nous sentir coupables ?

Et vous qu'en pensez- vous ?

nous contacter : michel.mangonaux@gmail.com